

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

---ooOoo---

SÉANCE DU 13 DÉCEMBRE 2018

---ooOoo---

Le treize décembre deux mille dix-huit à dix-neuf heures, le conseil municipal de Mons en Barœul s'est réuni à la mairie, sous la présidence de M. Rudy ELEGEEEST, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été adressée cinq jours à l'avance conformément à la loi pour délibérer sur les affaires inscrites à l'ordre du jour.

**1 – POLITIQUE DE LA VILLE – RENOUELEMENT URBAIN**

- 1/1 – Poursuite des missions créées au titre de la Politique de la Ville
- 1/2 – Programme de Rénovation Urbaine – Secteur C1 – Cession du foncier communal – Régularisation
- 1/3 – Programme de Rénovation Urbaine – Secteur C1 – Rétrocession des espaces publics

**4 – FINANCES**

- 4/1 – Décision Budgétaire Modificative n° 3 – Budget principal Ville
- 4/2 – Attribution de subvention – OGEC – Saint-Honoré Notre Dame de la Treille
- 4/3 – Avances de trésorerie à l'association ADÉLIE
- 4/4 – Budget Primitif 2019 – Ouverture des crédits d'investissement

**5 – PERSONNEL**

- 5/1 – Personnel communal – Poste de chargé(e) de mission Gestion Urbaine de Proximité et prévention de la délinquance
- 5/2 – Modification du tableau des effectifs municipaux au 1<sup>er</sup> janvier 2019

**8 – SPORTS – JEUNESSE – VIE ASSOCIATIVE**

- 8/1 – Versement d'avances sur subventions et sur participation par anticipation au vote du Budget Primitif 2019
- 8/2 – Actualisation des tarifs des Bons Loisirs Adolescents et de la Prestation de Service Unique
- 8/3 – Plan Mercredi

## **11 – SECURITE - CITOYENNETE - ETAT CIVIL**

- 11/1 – Recensement de la population – Dotation forfaitaire de l'Etat – Recrutement et rémunération des agents recenseurs
- 11/2 – Révision des tarifs et redevances concernant le cimetière communal

## **12 – ACTION SOCIALE**

- 12/1 – Convention avec l'association « Les Restos du Cœur » - Attribution d'une subvention

## **13 – DIVERS**

- 13/1 – Dispositif de prise en charge des frais de déplacement et de séjour applicable aux élus municipaux dans le cadre de leur mandat
- 13/2 – Débat sur les orientations générales du projet d'aménagement et de développement durables du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Radinghem-en-Weppes
- 13/3 – Débat sur les orientations générales du projet d'aménagement et de développement durables du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Le Maisnil
- 13/4 – Débat sur les orientations générales du projet d'aménagement et de développement durables du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Fromelles
- 13/5 – Débat sur les orientations générales du projet d'aménagement et de développement durables du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Bois-Grenier
- 13/6 – Débat sur les orientations générales du projet d'aménagement et de développement durables du Plan Local d'Urbanisme de la commune d'Aubers
- 13/7 – Présentation des décisions prises en vertu de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales en matière de marchés publics

## **QUESTIONS DIVERSES**

Mme JAMIL HUSSAIN est désignée comme secrétaire de séance et procède à l'appel des membres du conseil municipal.

### Etaient présents :

M. ELEGEEEST, Maire ; M. BOSSUT, Mme DUBRULLE, Mme DA CONCEIÇÃO, M. JONCQUEL, Mme LEDÉ, Mme ADGNOT, Mme ANSART, M. BLOUME, M. DEVOUGE Adjoints ; M. LAMPE, Mme VETEAU-DUGUEY, Mme JAMIL HUSSAIN, M. GÉRY, Mme BERGOGNE, M. LEDÉ, M. LEBON, M. WASIEWICZ, Mme DUPONT, M. POURCEL, Mme WICKE, Mme ALBA, M. GANSERLAT, M. MAES, M. BAENTS, M. DECLERCQ, M. GARCIA, Mme LAVALLEZ, M. TONDEUX.

### Etaient représentés :

Mme CHABANE par M. ELEGEEEST ; Mme GINGOLD par Mme LEDÉ ; Mme AJIAR par M. BLOUME ; Mme CHATTELÉE par M. LAMPE ; M. PANNETIER par M. GANSERLAT ; M. SCHOOS par Mme DA CONCEIÇÃO

M. le Maire annonce le départ de Ludovic BROQUART, Directeur de Cabinet et présent depuis 17 ans au conseil municipal. Il ajoute qu'il en dira davantage lors de son pot de départ.

Il précise que le conseil municipal devrait être assez bref car une grosse journée est prévue à la MEL le lendemain.

Il remercie le public présent et en particulier le père Pascal DAME, nouveau curé de la paroisse.

Il remercie également les élus qui se sont investis auprès des écoles et des aînés pour la distribution des coquilles de Noël et en particulier Mme LEDÉ qui a piloté la distribution des 2 400 coquilles pour les scolaires et Mme ADGNOT pour les 2 200 coquilles distribuées aux aînés.

Il tient également à remercier les associations monsoises qui se sont investies pour le Téléthon et qui ont récolté 5 400 € au bénéfice de l'AMF.

Il évoque enfin la cérémonie de commémoration du centenaire de l'Armistice du 11 novembre 1918 avec M. BOSSUT, M. GÉRY, et M. LEDÉ « aux manettes ».

Il insiste enfin sur ce moment d'une belle intensité et remercie le millier de personnes présentes ainsi que l'ensemble des personnes qui se sont impliquées et ont contribué à sa réussite.

Un diaporama de la cérémonie est projeté sur l'écran de la salle du conseil municipal.

M. BOSSUT fait part de son émotion lorsqu'il revoit les images projetées et remercie Laurie PHILIPPOFF, animatrice aux ALSH, qui a réalisé le reportage.

M. le Maire souligne que le mandat de Maire procure des émotions mais que cette cérémonie restera marquée dans sa mémoire tout comme celle du ravivage de la flamme sous l'Arc de Triomphe.

Mme LAVALLEZ précise qu'elle est née à Mons en Barœul mais qu'elle est partie à un mois vivre en Lorraine et souligne que « l'Ode à la Joie" qui est devenu l'hymne européen chanté lors de la cérémonie du 11 novembre exprime aussi en Lorraine le désir d'être uni.

Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 17 octobre 2018 : Mme LAVALLEZ estime ne pas retrouver, dans le procès-verbal, l'intégralité des mots que M le Maire avait employés à son égard suite à son intervention au sujet de la délinquance.

M. le Maire rappelle que le procès-verbal est un document qui reprend la teneur générale des débats et qu'il ne s'agit pas d'une retranscription « mot à mot » des échanges.

Le procès-verbal du conseil municipal du 17 octobre 2018 est adopté avec 32 voix pour ; Mme LAVALLEZ s'étant abstenue.

## **1/1 – Poursuite des missions créées au titre de la Politique de la Ville**

M. le Maire explique qu'il s'agit de proroger, au-delà du 1<sup>er</sup> janvier 2019, les différentes actions orientées vers la parentalité, amorcées depuis la rentrée.

M. GARCIA souligne que parmi ces thèmes, celui sur l'éveil aux livres est très important. Il ajoute qu'en revanche le thème intitulé « atelier d'expression, un espace pour soi » lui semble flou.

M. TONDEUX indique à propos de « l'éveil aux livres » qu'il fréquente la bibliothèque et que le personnel est globalement motivé et compétent. Il propose, par conséquent, de confier cette mission à ces personnes plutôt qu'à des personnes extérieures.

Mme DA CONCEIÇÃO répond à M. GARCIA que « l'atelier d'expression un espace pour soi » répond à un besoin identifié depuis quelques années sur l'espace « Arc en Ciel » et qu'il s'agit d'activités avec les parents le mercredi qu'il est nécessaire de reconduire.

Elle répond à M. TONDEUX que l'activité « l'éveil aux livres » est encadrée par des vacataires en dehors du temps de travail de la bibliothèque en complément de l'activité de celle-ci.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

## **1/2 – Programme de Rénovation Urbaine – Secteur C1 – Cession du foncier communal – Régularisation**

M. JONCQUEL explique qu'il s'agit de régularisations foncières autour du site de la Pépite. Il précise pour la délibération 1/2 qu'il s'agit de microdécalages entre la réalité et le plan cadastre.

Il rappelle que lors du dernier conseil municipal des parcelles de 32 m<sup>2</sup> avaient été déclassées du domaine public et ajoute qu'il s'agit aujourd'hui de les céder à la copropriété, à titre gratuit, compte tenu de la modestie de la surface.

Il indique qu'à contrario la délibération 1/3 concerne la rétrocession par LINKCITY à la ville de 600 m<sup>2</sup> d'espaces publics, à titre gratuit, constitués du pourtour de la Pépite et du cheminement piéton entre les 2 espaces de stationnement.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

## **1/3 – Programme de Rénovation Urbaine – Secteur C1 – Rétrocession des espaces publics**

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

#### **4/1 – Décision Budgétaire Modificative n° 3 – Budget principal Ville**

M. BOSSUT explique qu'il s'agit de la 3<sup>ème</sup> et dernière DBM qui est limpide en terme budgétaire.

Il ajoute qu'il y a une inscription de nature exceptionnelle qui acte une requalification pour un agent de la ville d'un congé de longue maladie en maladie professionnelle avec une rétroactivité de 6 ans.

Il souligne également des ajustements concernant le personnel pour des absences, dans certains services, comblées par du personnel du service des écoles qui au final s'équilibrent.

Il mentionne aussi des opérations d'ordre pour des dépenses de fonctionnement réimputées en investissement car elles sont éligibles au FCTVA.

Il cite enfin une subvention exceptionnelle accordée au CCAS destinée à l'EHPAD Les Bruyères qui vise à traiter le déficit cumulé de cet établissement au 31/12/17 d'un montant de 98 000 € après 10 ans de fonctionnement. Il explique que ce déficit est lié à 2 facteurs : la problématique des arrêts maladie d'une part, et le fait, d'autre part, de ne pas être maître de la tarification qui est fixée par le Département. Or, cette tarification ne suit pas l'évolution naturelle des charges de fonctionnement.

M. TONDEUX demande si cette situation risque de perdurer et si c'est pour la Ville une façon de procéder qui est pérenne.

M. BOSSUT lui répond qu'il a raison et qu'il s'agit de colmater ponctuellement une brèche qui va continuer si rien ne change. Il ajoute qu'on court après le déficit puisque cette activité ne peut ajuster ses recettes aux dépenses et que les dépenses sont contraintes.

M le Maire ajoute que le personnel de ces établissements fait un travail très difficile ce qui explique le taux très élevé d'absentéisme. Il salue le travail de M. BASSET qui occupe un poste de Direction à responsabilités avec beaucoup de relations pas toujours simples avec les patients et les familles.

Il reconnaît une part de responsabilité sur la partie recettes lorsqu'il a été décidé de fixer le prix de journée à 57,45 € qui en fait un des plus bas des EHPAD du Nord alors que le Département encadre strictement les évolutions de ces tarifs et que les indices de revalorisation sont très bas.

Il indique que l'établissement subit ainsi les effets collatéraux des difficultés financières du Département et précise que d'autres dépenses comme celles liées à la blanchisserie qui a été internalisée ne sont pas prises en compte.

M. GARCIA constate une dépense supplémentaire de 90 000 € pour la mise en place de l'indemnité compensatrice de la hausse de la CSG pour les agents titulaires et contractuels de droit public. Il regrette cette mesure gouvernementale qui oblige la Ville à compenser une partie de cette hausse de CSG de manière récurrente.

M. BOSSUT répond que cette ligne de 90 000 € globalise certaines choses dont l'augmentation de la CSG pour un montant de 11 000 €.

Cette délibération est adoptée avec 33 voix pour ; 2 conseillers municipaux s'étant abstenus : M. GARCIA et Mme LAVALLEZ.

#### **4/2 – Attribution de subvention – OGEC – Saint-Honoré Notre Dame de la Treille**

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

#### **4/3 – Avances de trésorerie à l'association ADÉLIE**

Mme DA CONCEIÇÃO rend tout d'abord hommage à Martine CARETTE, Présidente d'ADÉLIE qui est décédée brutalement le 4 décembre dernier.

Elle souligne le fait que c'était une femme gaie et sympathique, au caractère bien trempé, avec laquelle elle avait plaisir à travailler et que c'était surtout une femme engagée et impliquée.

Elle indique qu'elle a été engagée toute sa carrière dans le domaine de la formation professionnelle car elle croyait en la seconde chance et qu'elle s'est beaucoup impliquée en tant que Présidente de la Mission Locale dans toutes les instances, qu'elles fussent nationales, régionales ou métropolitaines pour défendre les Missions Locales et Maisons de l'Emploi en général et l'ADÉLIE en particulier.

Elle ajoute qu'elle était convaincue que chacun avait des compétences et qu'elle souhaitait engager la ville et l'ADÉLIE dans le dispositif « Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée ».

Elle confie qu'aujourd'hui ses pensées vont à ses proches, son époux et son fils, mais aussi à sa mère et à tous ses proches.

Elle présente ensuite les chiffres de l'activité d'ADÉLIE en 2018 arrêtés au 30/11/2018.

Elle informe enfin les membres du conseil municipal que les nouveaux locaux d'ADÉLIE ont été livrés et qu'ont été aménagés 320 m<sup>2</sup> de l'ancienne école Mendès France pour la Mission Locale et le PIJ.

Elle ajoute que la Mission Locale dispose :

- d'un espace d'accueil,
- de 8 bureaux,
- d'un espace de travail (accueil des jeunes de 50 m<sup>2</sup>).

Elle précise qu'aujourd'hui le PIJ ainsi que 9 agents d'ADÉLIE ont emménagé dans les locaux.

M. le Maire fait part d'une évolution satisfaisante du nombre de demandeurs d'emploi à Mons en Barœul avec une courbe qui semble s'être inversée depuis l'été dernier après une augmentation depuis 3 ans du nombre de demandeurs d'emploi.

Il précise que 2 111 demandeurs d'emplois sont recensés à Mons en Barœul soit 100 de moins qu'en 2017 à la même période et qu'on est revenu au niveau de mi-2015.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

#### **4/4 – Budget Primitif 2019 – Ouverture des crédits d'investissement**

M. BOSSUT explique qu'il faut être prudent à la lecture des chiffres et que les valeurs correspondent à ce que la Ville pense devoir mandater en investissement jusqu'au vote du budget et qu'elles ne disent rien sur l'ampleur de ces lignes de crédits sur l'ensemble de l'année.

M. le Maire fait un point d'actualité sur ces dossiers d'investissement :

- acquisition d'un camion au gaz naturel de ville pour 52 000 €,
- installation de 21 à 24 caméras supplémentaires et acquisition d'une caméra nomade pour une mise en service en septembre 2019,
- réhabilitation de l'école Montaigne pour un montant de 2 450 000 € avec notamment une isolation par l'extérieur et une fin de chantier prévue pour la rentrée prochaine,
- rénovation des châssis de l'école La Paix et grosse opération sur les plafonds suite aux soucis d'effondrement constatés l'été dernier,
- construction du restaurant scolaire Jean ZAY qui est un chantier compliqué dans une petite rue. Il ajoute, en tant que témoin journalier, que l'information aux riverains est optimale,
- reconstruction des vestiaires du stade Michel Bernard avec toiture végétalisée dont l'addition a été plus coûteuse que prévu à l'ouverture des plis (1 380 000 € HT). Il ajoute que la démolition a été réalisée,
- arbres de la rue Pasteur qui a nécessité un an d'investigation compte tenu de la présence de tuyaux de gaz et de souches d'arbres entremêlés et de la nécessité de refaire 4 fosses d'arbres,
- démolition de la résidence Van der Meersch prévue en février 2019 pour une durée de 5 à 6 mois,
- acquisition d'une cellule commerciale rue du Général de Gaulle correspondant à l'ancienne agence bancaire CIC afin d'y développer une activité commerciale.

M.TONDEUX s'interroge sur les travaux prévus pour la Maison du Projet alors que le bâtiment est neuf.

M. le Maire lui répond qu'il s'agit du solde du marché et pas de dépenses supplémentaires.

M. DECLERCQ dit espérer que l'expérience des problèmes récurrents rencontrés lors de la rénovation de l'école Montaigne sera prise en compte pour les prochaines rénovations d'écoles. Il évoque des problèmes de sécurité pour les enfants avec des ouvriers qui traversent les toilettes des filles, la panne de chauffage qui a duré 15 jours avec une température de 13 degrés pour les enfants et des nuisances sonores pour les élèves.

M. le Maire précise que le problème de chauffage rencontré n'avait rien à voir avec le chantier en lui-même et qu'il n'est pas simple de gérer un chantier en site en partie occupé. Il ajoute que la Ville met constamment la pression sur les entreprises pour éviter les nuisances sonores et les problèmes de comportement des ouvriers.

Cette délibération est adoptée avec 33 voix pour ; 2 conseillers municipaux s'étant abstenus : M. GARCIA et Mme LAVALLEZ.

#### **5/1 – Personnel communal – Poste de chargé(e) de mission Gestion Urbaine de Proximité et prévention de la délinquance**

M. le Maire explique qu'il s'agit d'un poste auparavant mis à disposition par le GIP qui a été réintégré dans le personnel communal et ajoute qu'il s'agit d'un poste déterminant dans le cadre du PRU.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

#### **5/2 – Modification du tableau des effectifs municipaux au 1<sup>er</sup> janvier 2019**

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

#### **8/1 – Versement d'avances sur subventions et sur participation par anticipation au vote du Budget Primitif 2019**

M. le Maire précise que ce ne sont que des avances versées par anticipation.

Les élus, Présidents d'associations, sortent de la salle du conseil municipal lors du vote de la délibération.

Cette délibération est adoptée avec 29 voix pour (M. POURCEL, M. LEDÉ, Mme DUPONT, M. WASIEWICZ, M. LEBON et Mme DA CONCEIÇÃO ne prennent pas part au vote).

## **8/2 – Actualisation des tarifs des Bons Loisirs Adolescents et de la Prestation de Service Unique**

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

## **8/3 – Plan Mercredi**

Mme ANSART rappelle que la loi de refondation de l'école de 2014 avait abouti à la mise en place d'un PEDT concrétisé par les NAP qui n'ont plus lieu d'être compte tenu de la décision des conseils d'école de repasser à la semaine de 4 jours.

Elle ajoute qu'en juillet 2018 a été lancé le plan mercredi qui consiste à poursuivre la qualité des actions menées dans le cadre du PEDT en les focalisant le mercredi.

Elle précise qu'un travail de concertation a eu lieu avec différents partenaires ainsi qu'avec les associations Caramel, Promesse et le Centre Social Imagine.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

## **11/1 – Recensement de la population – Dotation forfaitaire de l'Etat – Recrutement et rémunération des agents recenseurs**

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

## **11/2 – Révision des tarifs et redevances concernant le cimetière communal**

M. le Maire indique que les tarifs n'ont pas évolué depuis 2011 et qu'il s'agit d'une augmentation de l'ordre de 10 % avec l'ajout de 2 tarifs supplémentaires.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

## **12/1 – Convention avec l'association « Les Restos du Cœur » - Attribution d'une subvention**

Mme DA CONCEIÇÃO salue la présence de Didier BATAILLE, Président des Restos du Cœur et remercie les 25 bénévoles de l'association.

Elle note que l'accueil, l'écoute et les activités d'aide à la personne se sont développées depuis l'arrivée dans les nouveaux locaux.

Elle évoque également l'opération recherche d'emploi, l'atelier français et le travail mené avec Mons Entraide et l'Épicerie Solidaire.

Elle précise les chiffres de la campagne d'hiver 2017/2018 avec 37 000 repas servis sur les 16 semaines et 51 000 repas servis sur l'année en y ajoutant la campagne d'été pour les plus démunis.

M. le Maire remercie les bénévoles et souligne que les locaux sont mieux adaptés qu'auparavant.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

### **13/1 – Dispositif de prise en charge des frais de déplacement et de séjour applicable aux élus municipaux dans le cadre de leur mandat**

M. le Maire précise qu'il trouve inquiétant de devoir délibérer sur cette question après 17 ans de mandat.

M. TONDEUX annonce qu'il s'abstiendra car il ne se sent pas concerné.

M. le Maire lui répond qu'à une exception près, les élus de la majorité ne sont pas non plus concernés par le sujet.

Cette délibération est adoptée avec 34 voix pour ; un conseiller municipal s'étant abstenu : M. TONDEUX.

### **13/2 – Débat sur les orientations générales du projet d'aménagement et de développement durables du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Radinghem-en-Weppes**

M. JONCQUEL explique qu'il s'agit de délibérer sur le projet d'aménagement des 5 communes qui faisaient partie de la communauté de communes des Weppes et qui ont rejoint la MEL le 1<sup>er</sup> janvier 2017.

Il précise que ces communes avaient lancé leur procédure d'élaboration de leur PLU en 2016 et que la MEL, en intégrant ces 5 communes, s'est engagée à aller jusqu'au bout de l'élaboration de ces PLU.

Il ajoute que formellement, la Ville doit émettre un avis mais que c'est compliqué sur le fond de s'exprimer en fin de procédure.

Il précise que la Ville propose toutefois d'émettre un avis favorable sur les procédures de révision des PLU des communes des Weppes.

Il insiste sur quelques points-clés allant dans le sens d'un développement durable du territoire :

- favoriser le maintien des terres agricoles et des circuits courts,
- préserver les ressources et notamment l'accès à l'eau potable,

- limiter l'étalement urbain sous forme pavillonnaire et sous forme de zones d'activité économique et commerciale,

- adopter des règles d'urbanisme qui favorisent le renouvellement de la ville et des villages sur eux-mêmes.

Il communique ensuite quelques éléments d'information sur le PLU 2 en ce qui concerne Mons en Barœul. Il précise que l'enquête publique est prévue du 26 novembre au 10 février et que le commissaire enquêteur sera présent à Mons en Barœul le 29 décembre de 14 h 00 à 17 h 00.

Il ajoute qu'un registre numérique est accessible sur le site de la MEL et que le service urbanisme est disponible pour orienter les demandes.

Il évoque enfin la suite du PLU avec une prise en compte des avis par la MEL, une sollicitation du Préfet et une mise en œuvre espérée fin 2019.

M. GARCIA reconnaît qu'il ne connaît pas suffisamment ces communes et propose pourquoi pas un jumelage entre Mons en Barœul et un de ces villages pour le découvrir et y aller régulièrement.

Il souscrit aux propos de M. JONCQUEL sur l'étalement urbain et les dépendances à la voiture liées à cet étalement mais considère que les gens font des choix en s'éloignant des centres urbains.

Il estime que le plan d'urbanisme de la Métropole dans laquelle beaucoup de gens souhaitent habiter est un peu timide en termes de densification et regrette que les zones de centre-ville soient désertées par les familles qui s'en éloignent.

Il ajoute qu'il existe un patrimoine à préserver dans les villages des Weppes et que la MEL sera une aide pour ces communes afin de préserver ce patrimoine.

Mme LAVALLEZ indique qu'elle connaît par cœur ces villages dont la richesse agricole est incommensurable et souligne la gentillesse de ses habitants.

Elle ajoute que beaucoup de choses ont été faites pour garder les gens dans ces villages qu'elle a vu évoluer et qui se sont organisés pour créer des infrastructures et des équipements mutualisés.

Elle cite en particulier le village de Fromelles et son activité touristique avec son musée de la Première Guerre Mondiale et juge intéressant de pouvoir épauler ces villages dans leur développement.

Pas de vote.

**13/3 – Débat sur les orientations générales du projet d'aménagement et de développement durables du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Le Maisnil**

Pas de vote.

**13/4 – Débat sur les orientations générales du projet d'aménagement et de développement durables du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Fromelles**

Pas de vote.

**13/5 – Débat sur les orientations générales du projet d'aménagement et de développement durables du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Bois-Grenier**

Pas de vote.

**13/6 – Débat sur les orientations générales du projet d'aménagement et de développement durables du Plan Local d'Urbanisme de la commune d'Aubers**

Pas de vote.

**13/7 – Présentation des décisions prises en vertu de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales en matière de marchés publics**

Pas de vote.